Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 56 (1968)

Heft: 90

Artikel: Les Genevoises ont été accusées à tort!

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272090

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. - Genève Retour: 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice : EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

Octobre 1968 - Nº 90

56e année

Rédactr. responsable : Mme H. Nicod-Robert Le Lendard 1093 La Conversion (VD) Tél. (021) 28 28 09

Administration et vente au numéro :

Mme Lechner-Wiblé 19, av. L.-Aubert 1206 Genève Tél. (022) 46 52 00

Publicité : Annonces suisses S.A. 1, rue du Vieux-Billard 1205 Genève

Abonnement : (1 an) Fr. 8.— Suisse Fr. 8.75 Etranger

Abonnement de solidarité féminine : Fr. 10.—

Abonnement de soutien Fr. 15.—

y compris les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale 1211 Genève 1

Suffrage, mon beau souci

Nous avons eu la bonne fortune de pou voir retenir quelques minutes Mme Gertrude Girard, président de l'Association suisse pour Girard, président de l'Association suisse pour le suffrage féminin, surchargée, comme toutours, de travail, mais gardant le sourire et un calme quasi extrême-oriental que lui envieraient bien de adeptes du yoga. Bien que n'étant pas pervenue encore à trouver un peu de temps pour défaire ses valises après son tout récent voyage-éclair outre-frontières, elle nous accorda un moment d'entretien.

Vos impressions, Madame la présidente, sur les étrangers, vous qui venez de parcourir tant de kilomètres hors de notre petit pays?

— Frappantes. Ah! que j'ai été agréablement surprise de l'intérêt véritable que nous portent les hommes des régions que j'ai traversées! Ici, en Suisse, ces messieurs nous écoutent poliment, mais l'on n'a jamais l'impression d'être prise au sérieux. En revanche, outre-lura et outre Rhin, les hommes nous considèrent comme des partenares à part en considèrent comme des partenaires à part en-tière. Et ils viennent de tous les milieux poli-tiques et économiques. De l'ouvrier au ministre, d'un parti extrême à un autre, chacun s'ouvre intelligemment à nos problèmes de femmes suisses

— Et pourtant, n'y a-t-il pas un petit pro-grès ici même ? Vous êtes si actives! Qu'a fait exactement le suffrage féminin helvétique jusqu'à présent?

SOMMAIRE:

Page 2: Les fers à repasser - Les marchés

Page 3: Le courrier de la Rédaction

Page 4: La femme dans la vie économique suisse

Page 5: La secrétaire intérimaire

Page 6: Fruit et légumes à l'heure des prix -Pierrette Micheloud : S'unir par la pensée

- Depuis cinquante ans, nous ne faisons

— Depuis cinquante ans, nous ne faisons que réclamer, notre but étant d'obtenir l'égalité politique pour la femme suisse.
— N'êtes-vous pas parvenues à vos fins déjà dans les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Bâle-Ville et Bâle-Campagne?

Vous oubliez Berne et ses mini-droits communaux! Mais vous avouerez que c'est loin d'être suffisant dans un pays dont le nombre des cantons dépasse la vingtaine...

— Avec le temps, peut-être arriverons-nous à prouver au monde que nous ne sommes quand même pas des êtres inférieurs!

— Pour l'instant, j'ai honte, nous avons honte. Pensez donc! En Europe, nous sommes seules, avec nos voisines du Liechstenstein, à ne pas avoir le droit de vote. Les nations vont penser qu'on se moque de nous ici. Voilà cinquante ans que la question se pose.

- Oui, mais votre travail ne peut pas ne pas porter ses fruits.

Le travail d'une présidente, lui est énorme. Il nous faut beaucoup de temps libre pour que nous puissions nous donner à notre tâche, nous documenter largement, et nous tenir au courant de tout ce qui se fait dans les cantons.

Qu'est-ce qui est le plus difficile pour

— D'agir dans les cantons où il n'y a pas de section de notre Association. Car nous n'allons jamais directement aux autorités cantonales. Nous contactons d'abord les sections et, quand il n'y en a pas, comme c'est actuellement le cas dans les cantons d'Uri, d'Unterwald et Appenzell, par exemple, il faut chercher, souvent en vain, des personnes compétentes et surtout désireuses de collaborer avec nous.

En quoi consiste, en somme, votre travail ?

— Nous travaillons à l'amélioration des statuts de la femme dans les domaines politique, social et économique. Car l'Association suisse pour le suffrage féminin défend l'idéal démocratique suisse, l'égalité et la liberté individuelle de tous les citoyens; elle a pour but la collaboration de l'homme et de la feme dans tous les domaines de la vie publique but la collaboration de l'homme et de la femme dans tous les domaines de la vie publique sur le terrain fédéral, cantonal et communal. Elle réclame à cet effet pour les femmes le droit de suffrage intégral, électorat et éligibilité. L'Association peut aussi étudier toutes les questions se rapportant à la situation légale, sociale et économique de la femme. Elle encourage par tous les moyens l'éducation civique de la femme. Nous luttons contre la discrimination de sexe. Nous essayons de faire abattre les barrières. Lors de l'établissement d'une loi, nous étudions tout projet et faisons des propositions aux autorités.

(Suite en page 5)

Lu dans la presse

La femme de cinquante ans: un trésor

Dans l'hebdomadaire français « Elle » et sous la signature de Jean Duché :

Parfois des lectrices d'une cinquantaine d'années m'écrivent pour se plaindre des dificultés qu'elles ont à trouver du travail à leur âge. Je suis bien incapable d'aider chacune d'entre elles à trouver un emploi. Mais un patron m'a tenu récemment des propos que je voudrais publier : si d'autres patrons les lisent, peut-être aurai-je apporté une aide à la collectivité des postulantes.

Le ne sais pas bourquoi les patrons répu-

collectivité des postulantes.
Je ne sais pas pourquoi les patrons répugnent à embaucher des femmes de cinquante ans, dit ce patron-là. Ce sont les meilleures collaboratrices. Avec les jeunes, on n'est jamais sûr. Célibataires, elles sont souvent instables, à la merci d'une foucade. Jolies, elles sèment la perturbation dans la maison. Mariées, elles dépendent d'une grossesse. Et quand elles sont mères de famille, beaucoup d'entre elles quittent leur emploi pour se consacrer à leurs enfants. Je ne les blâme certes pas mais, pour un chef d'entreprise, perdre une employée qu'il a formée alors qu'elle atteint son meilleur rendement, avouez que c'est fâcheux. fâcheux.

fâcheux.

Tandis que les femmes qui ont fini d'élever leurs enfants, qui les ont ous partir, et qui se retrouvent disponibles, on peut compter sur elles. D'autant plus qu'elles ont passé l'âge de perdre la tête pour un homme.

Contrairement à ce que l'on croit, ces femmes sont faciles à recycler. Je crains qu'elles ne souffrent injustement de l'opinion des patrons sur les hommes de leur âge. Ceux-là, à ce stade de leur carrière, ont beaucoup de mal à s'adapter à un nouvel emploi; parce qu'ils croient tout savoir, et que leur vanité masculine leur interdit de recevoir des leçons; b'en au contraire, ils vous en donneraient. Les femline leur interdit de recevoir des leçons; bien au contraire, ils vous en donneraient. Les femmes n'ont pas cet amour-propre. Tenez, j'ai une employée qui avait travaillé pendant des années chez un confrère. Elle prenait « de la bouteille », on la considérait déjà comme un vieux déchet, elle voyait les jeunes recevoir de l'augmentation, mais elle non. Elle a fini par en avoir assez, elle est partie. Je l'ai prise chez moi. Je lui ai donné un travail différent. Elle s'y est admirablement adaptée, et elle a rajeuni de dix ans. ni de dix ans.

ni de dix ans.

Cela tient peut-être à la vieille habitude de soumission féminine. Cela tient aussi à leur réalisme, à leur bon sens : elles veulent gagner de l'argent, elles acceptent de faire ce qu'il faut pour ça. Et parce qu'elles adhèrent sans complexes à leur fonction, elles s'y épanouissent. Pour tout dire, elles sont faciles à recycler parce qu'elles sont disponibles, c'est-à-dire, au bout du compte, parce qu'elles sont plus jeunes que les hommes de leur âge.

Patrons, ne dédaignez pas ces trésors!

Les Genevoises ont été accusées à tort!

Après l'élection des représentants cantonaux au Conseil des Etats, en octobre 1967, nous relevions dans des « Réflexions post-électorales », parues dans notre numéro de novembre, que 8223 électrices sur un total de 23 250 votantes, avaient vu leurs bulletins annulés parce qu'elles n'avaient pas su voter. Nous nous en étomions alors, en rejetant la faute sur le système des estampilles qui, à Genève, avait amené la confusion. Bien entendu, avant de publier les chiffres ci-dessus, nous avions pris des renseignements à la meilleure source officielle, semble-t-il, la Chancellerie cantonale genevoise! Or, elle avait donné une fausse interprétation à l'examen des bulletins de vote... Une analyse officielle vient de remettre les choses au point dans un raport qui précise : au point dans un rapport qui précise :

« Contrairement à tout ce qui a été dit dans la presse, le nombre élevé des bulletins nuls pour l'élection du Conseil des Etats (8323) n'est nullement constitué par des bulletins qui auraient dè rire annulés en raison d'une faute commise par l'électrice ou l'électeur en accomplissant son devoir civique.

voir civique.

En réalité, sur ce chiffre de 8323 builetins, 7987 étaient des builetins blancs, c'est-à-dire des builetins qui ne portaient aucun nom de candidat. Sur ce nombre, 2453 avaient été déposés par des femmes. Ce fait provient uniquement de ce que deux groupements prenant part à l'opération électorale du Conseil national n'avaient pas désigne de candidats pour le Conseil des Etats. Il s'agissait de l'Alliance des indépendants et du parti chrétiensocial. 5534 électeurs ont choisi un builletin de ces groupements et l'ont déposé sans y apporter de modification. Ces builetins ont été comptés valablement pour le Conseil national et étaient nuis pour l'élection du Conseil des Etats, du fait que, pour cette élection, ils ne portaient pas de candidats.

Il ne faut donc pas confondre bulletins nuls pour faute commise (280 seulement en ce qui concerne les femmes) et bulletins blancs. Il est clair que tout électeur ou électrice a le droit de voter blanc pour manifester son mécontentement ou son désintéres-sement. Il n'est pas question de supprimer non plus, comme vous semblez le croire, l'estampille qui du reste n'est pour rien dans les critiques à opposer au système, car tous ces bulletins blancs (au total 7987) étaient parfaitement bien estampillés.

En revanche, l'erreur essentielle est certainement d'avoir voté pour les deux Chambres sur un même bulletin, car dès l'instant où un ou plusieurs partis ne présentaient pas de candidats pour l'une d'elles, l'électeur ou l'électrice discipliné n'ajoutait aucun

candidat sur la partie réservée à cette Chambre tout en désirant manifester avoir participé à l'élec-

En résumé, nous déplorons le tort qui a été ainsi causé par «Femmes suisses» aux électrices gene-voises et par vole de répercussion à la cause des femmes suisses en général, alors que le but de ce journal est précisément de promouvoir les droits civiques de celles-cl.

civiques de celles-ci.

Il s'est trouvé 2453 femmes qui ont également chosi de déposer dans l'urne, sans y apporter de modification, un bulletin de ces deux groupements. Ces bulletins n'ont pas compté dans le résultat du scrutin du Conseil national puisque les femmes ne pouvaient pas prendre part au vote et ont été déclarés nuls pour le Conseil des Etats puisqu'ils ne portaient pas de candidat.

Pour l'élection au Conseil des Etats puisqu'ils ne doulletins — dont 280 émanant de femmes — ont dû être annulés parce que l'électeur ou l'électrice avaient commis une faute. Pour les femmes, dans la presque totalité des cas, il s'est agi de bulletins qui portaient, pour le Conseil des États, seus sons de personnes non candidates à cette élection.

Dans ces conditions, on ne peut pas venir sou-

de personnes non candidates à cette élection.

Dans ces conditions, on ne peut pas venir soutenir que les femmes genevoises ont mal voté. Proportionnellement, le nombre des bulletins déposés par des femmes, qui ont dû être annulés, soit parce qu'ils étaient blancs (2273), soit pour d'autres causes, mais principalement parce que portant le nom d'une personne non candidate à l'élection (280), est bien moins important que celui des bulletins nuls déposés par les hommes (5590).

Sur 23 196 femmes ayant pris part à l'élection d'u Conseil des Etats, 2773 bulletins ont été déclarés nuls, soit 11,78 %. Sur les 36 324 hommes ayant pris part à cetté élection, 5590 bulletins ont été déclarés nuls, soit 15,39 %. »



toujours bien conseillée:



La cliente de la SOCIÉTÉ **BANQUE SUISSE**

